



CHEOPS
55 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES
SIRET : 447 931 791 00027
Tel : 06 01 63 66 73
E-mail : codep87bad@yahoo.fr

1- La compétition se déroule selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD, complété par le présent règlement particulier. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse qui ne le respecterait pas.

2- Le juge arbitre du tournoi est **Nicolas LALENEC**, et le GEO est **Sébastien GOUJAT**.

3- Le tournoi est en cours d'autorisation.

4- Le tournoi propose uniquement du Double Dames.

5- Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses licenciées à la FFBaD classées de **NC à R4** des catégories **Minimes à Vétérans**.

6- Toute joueuse s'inscrivant à cette compétition doit être licenciée sur Poona à la date limite d'inscription, qui est fixée au **17 Octobre 2025**.

7- Les inscriptions, ainsi que leur paiement, se font obligatoirement sur Badnet. Le montant des droits d'inscription est fixé par le Comité Départemental. Il s'élève à 15 € par joueuse. (Pour chaque inscription, 10 € seront reversés à l'association La Ligue contre le Cancer).

8- En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, aucun remboursement ne sera effectué.

9- La constitution des tableaux aura lieu le **18 octobre 2025**.

10- Le nombre maximum de participantes est fixé à 50 paires. En cas de dépassement de ce nombre, les paires seront retenues dans l'ordre de leur date d'inscription (inscription complète de la paire).

11- La répartition des paires se fera par lots, dans l'ordre décroissant du dernier CPPH connu à la date du tirage au sort, qui est fixée au **18 octobre 2025**.

12- Dans chaque lot, les tableaux se joueront en poules de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule, ou en poule unique de 5, 6 ou 7 selon le nombre de paires inscrites.

13- Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

14- Les volants sont à la charge des joueuses. En cas de désaccord entre les joueuses, le volant officiel de la compétition est le Forza S6000, en vente à la table de marque.

15- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, certains matches pourront être arbitrés par des arbitres officiels ou en cours de formation, sur décision du Juge-Arbitre.

16- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit sur accord des joueuses concernées.

17- Le temps de prise en compte du terrain est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match.

18- Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond) sera compté « faute », même au service. Tout volant touchant les paniers de basket, support, obstacles mobiles, sera compté « let » une fois au service, puis faute en jeu.

19- Toute joueuse non présente sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclarée forfait.

20- Toute joueuse désirant s'absenter de la salle devra en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifiée à l'appel de son match.

21- Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

22- Il est interdit de fumer et de manger dans la salle.